

# RAPPORT D'ORIENTATIONS

## BUDGETAIRES 2019

### BUDGET PRINCIPAL

#### **I – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE – CHIFFRES CLES**

##### **Hypothèses de croissance**

+1,7 % en 2018 contre 2,2 % en 2017

+1,7 % en 2019.

##### **Croissance des prix (consommation)**

+1,6 % en 2018 contre 1,0 % en 2017

+1,3 % en 2019.

##### **Majoration des bases d'imposition**

Majoration forfaitaire de l'année N égale à la croissance en glissement de novembre N-1 à novembre N-2 de l'indice des prix à la consommation

+2,2 % en 2019.

##### **Taux d'intérêt**

Liés à l'évolution de la politique monétaire européenne

Taux courts à 3 mois : 0,40 % en 2019 contre -0,40 % en 2018

Taux longs (10 ans) : 2,15 % en 2019 contre 1,40 % en 2018

## **II – LA LOI DE FINANCES 2019**

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a prévu une participation des collectivités à l'amélioration des finances publiques non plus sous la forme d'une baisse des concours financiers de l'Etat mais par la maîtrise de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités à hauteur de +1,2 %/an et par un désendettement total de 13 milliards de ces mêmes collectivités.

Pour ce faire, l'Etat a contractualisé avec :

- les régions,
- les départements,
- la métropole de Lyon,
- les communes et groupements dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60 millions € en 2016.

Paradoxalement, en 2019, la dépense de l'Etat envers les collectivités locales ne progressera que de 0,8 % hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, comme on l'a vu précédemment, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2 %.

### **1) Les concours financiers de l'Etat – la péréquation verticale**

La loi de finances 2019 établit le montant de la DGF à 26,95 milliards d'euros. Il y a donc une réelle stabilité du montant par rapport à 2018 (26,96 milliards d'euros).

Les autres concours de l'Etat sont composés :

- De la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 3,3 Mds €
- De la compensation de la fiscalité locale : 2,8 Mds €
- De la dotation générale de décentralisation : 1,5 Mds €
- Dotations d'équipement et autres (DSIL, DETR, DGE...) : 4,1 Mds €

La stabilité des concours financiers de l'Etat n'implique pas pour autant une stabilité des dotations perçues par les collectivités. En effet, en incluant des gages à financer au travers de ces concours, l'Etat met en place des mécanismes de solidarité entre collectivités qui peuvent générer le gel ou la baisse de dotations des collectivités les plus favorisées.

### **2) La réforme de la dotation d'intercommunalité**

Créée en 1999, la dotation d'intercommunalité est, avec la dotation de compensation, l'une des deux composantes principales de la DGF des EPCI à fiscalité propre. Son montant a atteint 1,496 Mds € en 2018.

La loi de finances prévoit une importante réforme de la répartition de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

La refonte de cette dotation repose, entre autres, sur les éléments suivants :

- Création d'une enveloppe unique pour l'ensemble des intercommunalités avec un abondement de 30 millions €. Auparavant, les enveloppes étaient allouées par catégories juridiques de groupement.
- Introduction du critère revenu par habitant
- Mise en place d'un nouveau dispositif de garantie
- Plafonnement du CIF à 0,60 pour le calcul de la DGF

La répartition de la dotation d'intercommunalité se fera de la façon suivante :

- **Dotation de base (30%) :**
  - o Au prorata de la population DGF
  - o Pondérée par le coefficient d'intégration fiscale
- **Dotation de péréquation (70%) :**
  - o Au prorata de la population DGF pondérée par le CIF multiplié par la somme :
    - Du rapport entre le potentiel fiscal par habitant moyen et le potentiel fiscal par habitant de l'établissement.
    - Du rapport entre le revenu moyen par habitant et du revenu par habitant de l'établissement.

### **3) La péréquation horizontale**

La loi de finances pour 2018 a définitivement fixé le montant du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) à 1 milliard d'euros, montant en vigueur depuis 2016.

Les volumes correspondants devraient rester relativement stables pour les contributeurs et pour les bénéficiaires.

### **4) La déclaration du FCTVA**

Prévue en 2018, la procédure de déclaration et de contrôle du FCTVA devait être allégée. Le traitement des données devait être automatisé sur la base des pièces budgétaires imputées sur une liste limitative de comptes. Autrement dit, il ne devait y avoir plus de déclaration à transmettre en préfecture. Cette réforme est reportée en 2020.

### III - LA SITUATION FINANCIERE A FIN 2018 ET LES ORIENTATIONS

ANALYSE FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 379 336</b>	<b>21 263 985</b>	<b>21 345 079</b>	<b>21 682 665</b>
013 Atténuations de charges	13 412	67 039	57 366	138 479
70 Produits des services et des domaines	1 055 617	1 146 680	1 204 011	1 207 549
73 Impôts et taxes	13 579 906	13 659 298	14 091 352	14 373 302
74 Dotations et participations	6 504 034	6 247 501	5 749 948	5 727 364
75 Autres produits de gestion courante	147 742	85 137	130 936	96 638
76 Produits financiers	0	0	0	0
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	78 625	58 329	111 467	19 333
78 Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	120 000
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 287 024</b>	<b>20 307 344</b>	<b>20 056 979</b>	<b>20 625 616</b>
011 Charges à caractère général	2 175 137	2 224 512	2 103 540	2 119 938
012 Charges de personnel	3 380 496	3 135 542	3 248 594	3 605 630
014 Atténuations de produits	9 980 330	10 265 684	10 226 379	8 585 075
65 Autres charges de gestion courante	4 270 915	4 180 276	3 843 240	5 095 367
66 Charges financières	61 165	91 932	153 101	133 140
67 Charges exceptionnelles	418 981	349 399	422 125	1 086 466
68 Dotations aux amortissements et provisions	-	60 000	60 000	
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>1 092 312</b>	<b>956 641</b>	<b>1 288 101</b>	<b>1 057 048</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>56 470</b>	<b>149 371</b>	<b>234 419</b>	<b>359 107</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 035 842</b>	<b>807 270</b>	<b>1 053 682</b>	<b>697 942</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>747 983</b>	<b>920 735</b>	<b>256 248</b>	<b>1 116 481</b>
Dotations	346 649	229 298	-	-
Subventions	271 460	371 861	40 374	667 103
Divers (immob financières...)	129 874	319 576	-	-
Cessions			215 874	449 378
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>1 783 825</b>	<b>1 728 005</b>	<b>1 309 930</b>	<b>1 814 423</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>	<b>2 847 204</b>	<b>4 663 425</b>	<b>1 876 298</b>	<b>1 816 162</b>
Dépenses d'équipement	2 657 204	3 857 788	1 841 653	1 336 763
Contrat territoire				455 703
Autres immobilisations financières	190 000	805 637	34 645	23 696
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	<b>1 063 380</b>	<b>2 935 420</b>	<b>566 368</b>	<b>1 740</b>

EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES	2 095 000	3 621 892	500 000	1 000 000
FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER	1 771 520	2 803 140	3 701 457	3 455 820
FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE	2 803 140	3 701 457	3 455 820	4 357 697
Endettement au 31 décembre	3 139 524	6 612 046	6 877 627	7 518 520
Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)	2,9	6,9	5,3	7,1

## 1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes connaissent une progression de 1,6 % entre 2017 et 2018.

### Les atténuations de charges – Chapitre 013

Les recettes enregistrées sur ce chapitre correspondent aux remboursements reçus par l'agglo de son assureur en matière de personnel ainsi que le remboursement pour décharges d'activités syndicales. Elles ne devraient connaître guère d'évolution sur les prochains exercices.

### Les produits des services et du domaine – Chapitre 70

Ces recettes augmentent de 0,3 % entre 2017 et 2018 et seront estimées selon la règle prudentielle pour 2019. Elles regroupent en majeure partie toutes les refacturations des charges de personnel et de frais annexes prises en charge par le budget principal vers les budgets annexes (mise à disposition de personnel, assurances...) ainsi que les recettes issues des inscriptions à l'école de musique.

### Les impôts et taxes – Chapitre 73

L'évolution entre 2017 et 2018 est de 2 %.

Le produit des impôts directs perçu en 2018 s'est élevé à 9 451 000 €. Il regroupe la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises (CFE) et a évolué de 1 % (+95 K€) par rapport à 2017. Il faut ajouter, cependant, à ce produit la perception de rôles supplémentaires antérieurs pour 287 K€.

Pour 2019, le produit n'évoluera que par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dont le coefficient ne relève plus d'un amendement parlementaire mais d'un calcul fixé dans la loi de finances 2018. Ce coefficient est donc calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre les mois de novembre 2018 et 2017. Ainsi, en 2019 le coefficient serait de 1.022 soit +2,2 %.

Il faut rappeler que le dégrèvement instauré pour la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence sur les recettes fiscales.

### En ce qui concerne 2019, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) chiffrée à 3,1 millions € devrait rester stable.

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), perçu à hauteur de 1,1 millions € sera reconduit à l'identique à l'instar de l'ensemble des autres taxes (IFER, FNGIR...) représentant près de 271 K€ en 2018.

Enfin, après la reconduction de la répartition dérogatoire du FPIC, les attributions de compensations négatives devraient s'élever à 136 K€ comme en 2018.

#### **Les dotations et participations – Chapitre 74**

L'évolution de chapitre entre 2017 et 2018 se traduit par une baisse de 0,4 %. Compte tenu de l'organisation de la Solitaire du Figaro, ces recettes devraient évoluer à la hausse avec la comptabilisation des partenariats liés à cet évènement.

Cependant, La contribution au redressement des finances publics et la réforme de la dotation d'intercommunalité viendront de nouveau impacter le budget de Dieppe Maritime.

Comme tous les ans, une baisse de la dotation de compensation, composante la plus importante de la DGF, sera à prévoir. L'écrêtement à ce jour n'est pas connu.

Dieppe Maritime, comme l'ensemble des collectivités locales a connu entre 2014 et 2018 une réduction sensible des dotations en provenance de l'Etat et notamment la première d'entre elle la DGF. Pour mémoire, voici l'évolution de la DGF sur 5 ans :

DGF	2014	2015	2016	2017	2018		Var.2017 2014
Dotation d'intercommunalité	1 586 631	1 650 981	1 279 473	1 225 024	1 116 928		-29,6%
Dotation de compensation des groupements	3 609 418	3 530 644	3 462 324	3 366 115	3 295 825		-8,7%
<b>TOTAL</b>	<b>5 196 049</b>	<b>5 181 625</b>	<b>4 741 797</b>	<b>4 591 139</b>	<b>4 412 753</b>		<b>-15,1%</b>

Au vu de la réforme et dans l'attente des notifications définitives, l'agglomération anticipera un montant global de 4 250 000 €.

L'ensemble des autres dotations et participations est constitué des compensations versées par l'Etat dans le cadre des exonérations fiscales et des participations des différents partenaires.

#### **Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75**

Ces recettes sont assez fluctuantes. Réalisées à presque 100 K€ contre 130 K€ en 2017, le produit attendu en 2018 est estimé à 88 K€. Elles retracent en grande partie la perception des différents loyers et de remboursement de charges locatives.

#### **Les produits exceptionnels – Chapitre 77**

Ce chapitre enregistre essentiellement les indemnités de sinistres versées par les assureurs ainsi que des recettes de régularisation comptable. Leur caractère exceptionnel fait qu'elles sont difficilement quantifiables d'une année sur l'autre.

## **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

Elles ont subi une augmentation de 2,8% % sur 1 an.

### **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

Dans leur ensemble, les charges à caractère général ont été contenues puisqu'elles n'évoluent que de 0,8 % par rapport à l'an dernier contre une projection fixée à 1,5% en début d'année 2018.

En 2019, ce chapitre connaîtra une évolution sensible permettant de financer un effort particulier sur l'entretien des zones d'activités, l'organisation d'événementiels et la part de l'étude sur la nouvelle délégation de service public pour la partie eaux pluviales.

### **Les charges de personnel – Chapitre 012**

Elles ont évolué de 11 %. Jusqu'en 2017, la comptabilisation de l'assurance statutaire était imputée au chapitre 011. Or, comme l'impose l'instruction budgétaire M14, cette dépense relève du chapitre 012. Compte tenu de cette modification entre 2017 et 2018, à périmètre constant, l'évolution des charges de personnel est de 7 %.

Comme annoncé l'an dernier, cette évolution traduit, par le biais de recrutement en cours d'année, la réorganisation des services de l'Agglo.

Pour 2019, les effectifs seront atteints.

### **Les atténuations de produits – Chapitre 014**

Ce prélèvement sur recettes correspond :

- Aux attributions de compensations à verser aux communes membres. Le reversement 2018 s'est fait pour un montant de 7 532 K€. La prévision 2019 sera identique à 2018 calculée sur la base du même reversement du FPIC de l'an dernier.
- A la dotation de solidarité communautaire versée à la ville de Dieppe. Le montant 2018 a été reconduit dans l'attente des notifications définitives des dotations.
- Au reversement du FPIC. Compte tenu des dispositions de la loi de finances 2019 qui perpétue le gel de l'enveloppe du FPIC, il a été décidé de reconduire le même crédit en 2019.

### **Les charges de gestion courante – Chapitre 65**

Ce chapitre recense en majeure partie les contingents versées aux divers organismes intercommunaux tels que le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, le Pays Dieppois et le SYDEMPAD. L'ensemble de ces contingents reste stable.

La participation au SDIS augmentera de 30 K€.

La commercialisation des produits touristiques de la Solitaire du Figaro sera comptabilisée dans le budget annexe de l'Office du Tourisme. Compte tenu de ces recettes exceptionnelles pour l'année 2019, la subvention au budget de l'Office du Tourisme chiffrée, dans un premier temps, à 300 K€ est revue à 120 K€.

Enfin, le budget de l'Agglo versera une subvention d'équilibre au budget annexe ZAE pour 215 K€.

### **Les charges exceptionnelles – Chapitre 67**

La plus grande part de ce chapitre est consacré aux subventions de fonctionnement versées aux divers partenaires.

Ainsi, Dieppe-Maritime versera le 2<sup>e</sup> acompte des droits d'entrée pour l'organisation de la solitaire du Figaro.

Elle poursuivra son accompagnement par le versement de subventions à destination du milieu associatif (Golf, Cercle de Voile, Académie Bach...). La subvention CLEAC versé à DSN sera reconduite et accompagnée d'une participation de fonctionnement de la structure d'un montant de 150 K€.

Sur le plan économique, comme annoncé, la communauté d'agglomération de Dieppe participera au syndicat transmanche à hauteur de 350 K€. Elle poursuivra également le partenariat avec la ville de Dieppe pour son appel à projet FISAC ainsi que pour le contrat de Ville.

En matière environnementale, les subventions relatives au suivi du littoral seront, elles aussi, inscrites.

### **3) Les dépenses d'investissement**

Les mouvements réels regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette.

Si l'on tient compte des paiements et des reports sur 2019, le montant des dépenses d'équipement s'est élevé à 3 871 000 €, le taux de réalisation étant de 44 % du fait du report de l'opération du cours de Dakar et des participations dans le cadre du contrat de territoire.

Parmi ces dépenses réalisées ou engagées, on peut citer :

- Les subventions d'équipement versées sur le plan économique :
  - o 45 K€ au syndicat mixte du port
  - o 89 K€ aux entreprises
  - o 136 K€ de fonds de concours divers à l'aménagement
  - o 1 103 K€ pour le programme local de l'habitat et les aides à la pierre
  - o 70 K€ en faveur du tourisme (station nautique...)
  - o 17 K€ de subventions à caractère environnemental
- Les frais d'études
  - o 99 K€ dont 62 K€ de mission d'élaboration du plan local d'habitat
- Les équipements
  - o 279 K€ sur les zones d'activités
  - o 151 K€ sur le stade Dasnias hors contrat de territoire
  - o 78 K€ sur les bâtiments culturels
  - o 451 K€ sur les réseaux d'eaux pluviales
  - o 186 K€ de travaux sur l'hôtel d'agglo (Tonkin et De gaulle)
  - o 78 K€ d'acquisition de véhicules
  - o 126 K€ de matériels bureau, informatique et mobilier pour les moyens généraux



- 472 K€ pour la réfection de terrain au stade Dasnias (contrat de territoire)

L'enveloppe envisagée en 2019 en matière de dépenses d'équipement avoisinera 10 000 000 €. Cette enveloppe serait répartie de la façon suivante :

- 2 255 K€ de subventions d'équipements dont :
  - 200 K€ de fonds de concours à destination des communes membres
  - 1 500 K€ relatifs aux premiers versements dans le cadre du contrat de territoire
    - Front de mer Dieppe : 77 K€
    - Front de mer Hautot : 20 K€
    - Requalification foncières projet océanographique : 260 K€
    - Rétablissement RD 75 : 50 K€
    - Stade Delaune : 650 K€
    - Equipement site Mérault : 25 K€
    - Ile verte Arques : 30 K€
    - Réhabilitation ancienne gare Arques : 46 K€
    - Parvis gare de Dieppe : 333 K€
    - Multi sites Grèges : 30 K€
  - 89 K€ pour les aides aux entreprises
  - 213 K€ au Syndicat mixte du port de Dieppe
  - 81 K€ d'aides aux particuliers
  - 37 K€ au PETR
  - 32 K€ au Golf
  - 52 K€ à l'UNAFAM
  - 51 K€ à la station nautique
- 600 K€ d'études pour les projets suivants :
  - Maîtrise d'œuvre Pôle multimodal : 300 K€ - Contrat de territoire
  - Maîtrise d'œuvre Zone Eurochannel 3 : 160 K€ - Contrat de territoire
  - Schéma directeur des eaux pluviales : 60 K€
  - Etude de programmation pour le futur Hôtel d'Agglomération : 40 K€
  - Etude acoustique et maîtrise d'œuvre bâtiments culturels : 20 K€
  - Etude sur la zone basse vallée de l'Arques : 20 K€
- 7 200 K€ de travaux et d'équipements parmi les plus significatifs :
  - 670 K€ de travaux sur les ZAE
  - 65 K€ - Démolition maison blanche
  - 142 K€ de travaux sur le Golf
  - 240 K€ au stade Dasnias
  - 200 K€ de réhabilitation au Syndempad et à l'école de musique
  - 98 K€ de travaux liés à l'environnement
  - 200 K€ pour la gestion des eaux pluviales
  - 350 K€ de travaux de réhabilitation de l'Hôtel d'Agglo
  - 47 K€ d'acquisition de véhicules
  - 130 K€ d'équipements divers et informatiques
  - 88 K€ pour le logiciel SIG
  - 30 K€ pour la réhabilitation de l'orgue St Rémy
  - 4 800 K€ de réfection de l'ovoïde du cours Dakar – Contrat de territoire
  - 122 K€ d'acquisition de parcelles zone Eurochannel 3 – Contrat de territoire
  - 29 K€ pour l'accès au wifi territorial – Contrat de territoire

#### 4) Les recettes d'investissement

Elles sont constituées des subventions, du FCTVA auxquels les investissements réalisés sont éligibles et les emprunts nouveaux.

En matière de subventions, près de 3 000 0000 € sont attendus dont 2 900 000 € issus du contrat de territoire.

Le FCTVA a été estimée de façon prudente à 1 190 K€.

La projection d'équilibre du budget fait apparaître un autofinancement de 4 300 K€.

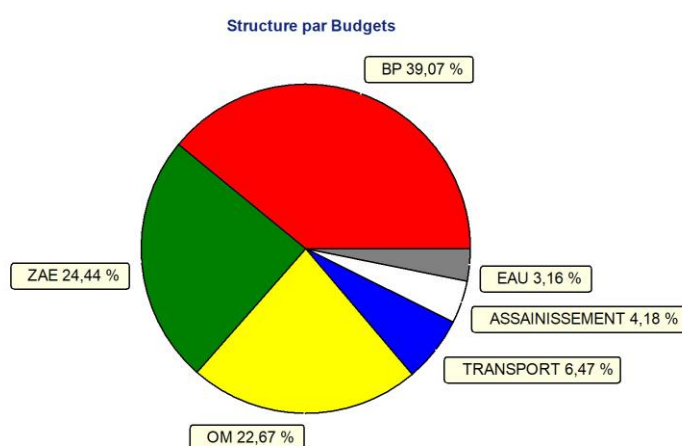
Ainsi, pour permettre le financement de ses investissements 2019, Dieppe Maritime a estimé son recours à l'emprunt à hauteur de 2,8 millions €.

#### IV –L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette du budget principal s'élève à 7 518 000 € .

Tous budgets confondus, la dette s'élève à 19 241 000 €

##### 1) La répartition par budgets



Budgets	Libellé	Capital restant dû
ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	805 032,58 €
BP	BUDGET PRINCIPAL	7 518 520,39 €
EAU	EAU	608 935,99 €
OM	ORDURES MENAGERES	4 362 241,43 €
TRANSPORT	TRANSPORT	1 244 550,58 €
ZAE	ZAE	4 702 144,71 €
		<b>19 241 425,68</b>

## 2) La répartition par structure de taux

Type de Taux	Montants	%
Taux Fixe	18 896 943,26	98,21
Taux Variable	344 482,52	1,79

La dette communale, comme l'atteste ce le tableau ci-dessus, est sécurisée. Les emprunts à taux fixe et à taux variable sont classés en catégorie 1A selon la charte de bon conduite « Gissler » et ne présentent aucun risque particulier.

## V –LE NIVEAU D'ÉPARGNE ET SON ÉVOLUTION

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) mesure la capacité d'autofinancement brute de la collectivité.

A la lecture des derniers comptes administratifs du budget principal, cette épargne est relativement stable.

	2015	2016	2017	2018
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	21 379 336 €	21 263 985 €	21 345 079 €	21 682 665 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	20 287 024 €	20 307 344 €	20 056 979 €	20 625 616 €
<b>ÉPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	1 092 312 €	956 641 €	1 288 101 €	1 057 048 €

## **VI – LA GESTION DU PERSONNEL TOUS BUDGETS CONFONDUS**

### **1) Structure des effectifs**

- Effectifs

Effectifs sur postes pourvus		Postes	Total	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Droit privé	Totaux	Evolution en %
		Fonctionnels	Tit	Contrac	Tit	Contrac	Tit	Contrac				
CA 2014	Total	1 DGS	4	9	11	12	15	96	7	8	162	3,85
		2 DGA										
		1 DGST										
CA 2015	Total	2 DGA	3	8	10	9	12	99	5	8	154	-4,94
		1 DGST										
CA 2016	Total	1 DGA	2	10	10	14	14	83	7	13	151*	-1,94
		1 DGST										
CA 2017	Total	1 DGA	2	10	8	13	14	84	12	5	146	-3,31
		1 DGST										
CA 2018	Total	2 DGA	2	14	7*	19	8	92	5		147	0,68

\* Dont 1 agent catégorie A en congé spécial

L'année 2018 enregistre une hausse de 0.68% de l'effectif principalement dû au recrutement 6 agents.

Un poste fonctionnel est vacant depuis 2016.

Les catégories A (y compris les postes fonctionnels) représentent 15.65 % de l'effectif,

Les catégories B représentent 18.37 % de l'effectif,

Les catégories C représentent 65.99 % de l'effectif.

Soit un taux d'encadrement de 34 % au lieu de 32 %.

- Flux entrées/sorties

<b>ETP au 31/12/N</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Flux de sorties</b>					
Départ à la retraite	0,00	0,00	1,00	1	
Mutation	1,00	1,00	3,00	2	2
Disponibilité, congé parental	0,00	0,00	2,00		1
Départ en détachement	0,00	0,00	0		
Fin de détachement	0,00	0,00	0		
Démission	1,00	1,00	3,00	3	2
Fin de contrat, fin période essai	2,00	1,40	4,00	16	11
Décès	0,00	1,00	0		
Licenciement	0,00	2,00	0	1	
<u>Autres cas - révocation</u>	1,00	0,00	1,00		
<b>Total sorties</b>	<b>5,00</b>	<b>6,40</b>	<b>14,00</b>	<b>23</b>	<b>16</b>
<b>Flux d'entrées</b>					
Concours	0,00	0,00	<b>0</b>		1
Recrutement direct	0,00	1,00	1,00	3	7
Recrutement de contractuels	6,25	4,40	8,00	26	22
Mutation	0,00	0,00	0		4
Réintégration	0,00	0,00	1,00		
Détachement	0,00	0,00	<b>0</b>		
<u>Autres cas- transfert</u>	0,00	0,00	<b>0</b>		
<b>Total entrées</b>	<b>6,25</b>	<b>5,40</b>	<b>10,00</b>	<b>29</b>	<b>34</b>
<b>Solde entrées – sorties = évolution des effectifs au 31 décembre</b>	<b>1,25</b>	<b>-1,00</b>	<b>-4,00</b>	<b>6</b>	<b>18</b>

Le recrutement des contractuels s'explique principalement par l'embauche :

Des saisonniers :

- pour la période :
  - « déchets verts » de mars à novembre,
  - Estivale (juillet – août).

D'agents suivant les dispositions de l'article 3-1 pour accroissement temporaire d'activité.

## 2) Rémunérations versées en 2018

Budgets	Salaires brut (A)		Variation	Charges patronales (B)		Variation	Total A+B		Variation	en %
	2017	2018		2017	2018		2017	2018		
Budget principal	2 229 063,64	2 449 684,07	220 620,43	870 289,26	913 611,80	43 322,54	3 099 352,90	3 363 295,87	263 942,97	7,85
Budget transports	63 891,94	69 115,37	5 223,43	27 092,47	27 830,21	737,74	90 984,41	96 945,58	5 961,17	6,15
Budget OM	1 702 891,31	1 761 827,14	58 935,83	641 281,61	665 343,97	24 062,36	2 344 172,92	2 427 171,11	82 998,19	3,42
Budget OT	224 979,03	232 351,03	7 372,00	94 719,21	92 825,30	- 1 893,91	319 698,24	325 176,33	5 478,09	1,68
<b>Total</b>	<b>4 220 825,92</b>	<b>4 512 977,61</b>	<b>292 151,69</b>	<b>1 633 382,55</b>	<b>1 699 611,28</b>	<b>66 228,73</b>	<b>5 854 208,47</b>	<b>6 212 588,89</b>	<b>358 380,42</b>	<b>5,77</b>

La variation entre 2017 et 2018 des différents budgets s'explique pour le :

- Budget principal par une hausse de recrutements,
- Budget Transports du versement du complément indemnitaire annuel.

### a. Traitements indiciaires

190 agents ont été rémunérés en 2018 pour un traitement indiciaire de 3 270 187.17 €.

### b. Régimes indemnitaires

Régime Indemnitaire	Montants versés en 2018
<b>Prime fin année*</b>	64 906 €
<b>PSR</b>	23 651,48 €
<b>ISS</b>	97 684,64 €
<b>Indemnité Suivi Orientation Fixe</b>	5 400,72 €
<b>Indemnité Suivi Orientation Modulable</b>	1 680,48 €
<b>RIFSEEP (IFSE)</b>	676 175,91 €
<b>RIFSEEP (CIA)</b>	59 411,27€
<b>Indemnité compensatrice C.S.G</b>	45 191 ,57
<b>TOTAL RI versé en 2018</b>	<b>974 092,07</b>

\* ne concerne que les agents issus du transfert de la ville de Dieppe

### c. NBI

2. Nbr points	nbr agents	cat agents	motifs d'attribution de la NBI en 2016
<b>35 points</b>	1	A	fonctions d'encadrement

25 points	6	A	des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, fonctions d'encadrement
	3	B	technicité particulière notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion fonctions d'encadrement
	1	C	des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, fonctions d'encadrement
15 points	1	A	Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents
	5	C	
	3	C	régisseur d'avances et de recettes pour une régie de 3 000 e à 18 000 €
10 points	3	C	fonctions d'accueil à titre principal

Le montant versé en 2018 au titre de la NBI s'établit à 26 592.08 €.

#### d. Heures normales

Récapitulatif heures normales				
années	nombre	variation		observations
2014	272899,21	12052,18	4,62	renforcement des services par des vacataires, remplacements,
2015	268612,03	-4287,18	-1,57	des départs et des recrutements tardifs
2016	266154,29	-2457,74	-0,91	des départs et des recrutements tardifs
2017	269092,30	2938,01	1,09	renforcement des services par des vacataires notamment pour DMI, remplacements,
2018	275616,70	6524,40	2,37	Hausse des recrutements (mutation, contractuels etc....)

#### e. Heures supplémentaires rémunérées

Récapitulatif heures supplémentaires				
années	nombre	variation		observations
2014	4958,45	-228,46	-4,4	Meilleure maîtrise des HS à l'OT - recrutement Directeur au service de la collecte en février - recrutement emplois jeunes

2015	4767,16	-191,29	-3,86	Meilleure maîtrise des HS
2016	4671	-96,16	-2,02	Maîtrise des HS
2017	2184.66	-2486.34	-1.14	Poursuite de la maîtrise des HS
2018	2 353.67	-169,01	0.07	Hausse légèrement sensible en raison principalement d'uns sous-effectif au sein du service « prévention et gestion des déchets ».

Au regard du montant des rémunérations globales versées en 2018, soit la somme de 4 512 977.61 €, la structure globale des rémunérations s'établit comme suit :

- traitement indiciaire : 72.46 % (en 2017 : 70.16 %)
- NBI : 0.59 % (en 2017 : 0.57 %)
- régime indemnitaire : 21.58% (en 2017 : 18.55 %)
- Heures supplémentaires, heures de nuit, de jours fériés, de dimanche : 0.05 %

Les trois premières données s'expliquent par une hausse des recrutements en interne et par voie contractuelle.

### **3) Durée effective du travail**

#### **a. Temps de travail**

Services administratifs : 39 heures hebdomadaires + 15J ARTT

Services stade : Les agents effectuent 44 heures par semaine en été et 35 heures en hiver soit une moyenne sur l'année de 39 heures/semaine + 15 jours d'ARTT.

Service collecte :

- Les agents de collecte travaillent sur un cycle de 6 semaines pour 206 heures de travail.
- Les agents de maîtrise travaillent sur un cycle de travail de 4 semaines pour 136 heures.
- Les agents de gardiennage travaillent sur un cycle de 4 semaines pour 140 heures.

Office du Tourisme : 35 heures hebdomadaires. Les horaires d'ouverture de l'Office du Tourisme constituent l'amplitude du cycle de travail des agents.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 a été mis en place l'aménagement du temps de travail avec des plages horaires fixes à respecter, soit de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures au cours desquelles, les agents doivent être présents.



## b. Absentéisme

Années	Effectif ETP	Nombre de jours d'absence		
		Titulaires	Contractuels et droit privé	Total
2014	136.8	4 442 jours	336.5 jours	4 778.5 jours
2015	132.8	5 465 jours	564 jours	6 029 jours
2016	150.3	6 150.5 jours	437 jours	6 677.5 jours
2017	146	4 480 jours	107 jours	4 587 jours
2018	143	6 225.50 jours	562 jours	6 787.50 jours

L'absentéisme 2018 correspond à :

### **Pour les titulaires :**

2 855 jours de maladie ordinaire,

365 jours de longue maladie

1 098 jours de maladie longue durée

273 Jours pour maladie professionnelle

1 342 jours pour accident de service

67.5 jours pour enfant malade

225 jours pour congé maternité

### **Pour les contractuels et droit privé :**

194 jours de maladie ordinaire

276 jours pour grave maladie

26 jours pour enfant malade

66 jours pour accident de travail

**- RAPPORT D'ORIENTATIONS**

**- BUDGETAIRES 2019**

**- BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

<b>ANALYSE FINANCIERE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 232 592</b>	<b>5 105 309</b>	<b>4 991 061</b>	<b>4 257 487</b>
013 Atténuations de charges				
70 Produits des services et des domaines	173 847	272 277	170 523	165 835
73 Impôts et taxes	2 876 537	2 802 321	3 032 954	2 984 983
74 Dotations et participations	1 276 534	1 011 963	1 031 219	1 004 614
75 Autres produits de gestion courante	1 765	1 110	71 390	74 038
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	903 909	1 017 637	684 974	28 017
78 Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 952 608</b>	<b>4 222 842</b>	<b>4 587 568</b>	<b>4 171 286</b>
011 Charges à caractère général	4 428 782	3 961 097	4 235 677	3 912 384
012 Charges de personnel	229 993	209 167	253 387	218 478
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante	8	22 022	43 260	16 326
66 Charges financières	5 706	17 414	19 693	23 673
67 Charges exceptionnelles	288 120	13 142	35 551	426
68 Dotations aux amortissements et provisions			-	-
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>279 984</b>	<b>882 467</b>	<b>403 493</b>	<b>86 201</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>13 822</b>	<b>55 203</b>	<b>56 366</b>	<b>91 674</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>266 161</b>	<b>827 264</b>	<b>347 127</b>	<b>- 5 473</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>78 901</b>	<b>47 571</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations				
Subventions	78 681	47 571		
Divers (immob financières...)	220			
Cessions				
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>345 063</b>	<b>874 835</b>	<b>347 127</b>	<b>- 5 473</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>	<b>935 586</b>	<b>217 931</b>	<b>458 279</b>	<b>210 283</b>

Dépenses d'équipement	935 557	217 931	458 221	210 283
Autres immobilisations financières	29		58	
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	<b>590 523</b>	<b>- 656 905</b>	<b>111 151</b>	<b>215 756</b>
<b>EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES</b>	<b>700 000</b>	<b>63 000</b>	<b>517 000</b>	
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER</b>	<b>- 30 516</b>	<b>78 962</b>	<b>798 866</b>	<b>1 115 221</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>78 962</b>	<b>798 866</b>	<b>1 115 221</b>	<b>988 959</b>
<b>Endettement au 31 décembre</b>	<b>867 793</b>	<b>875 590</b>	<b>1 336 224</b>	<b>1 244 551</b>
<b>Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)</b>	<b>3,1</b>	<b>1,0</b>	<b>3,3</b>	<b>14,4</b>

Le budget annexe des transports regroupe les crédits afférents :

- au transport urbain : le réseau est exploité par la STUD dans le cadre d'une délégation de service public (DSP);
- au transport scolaire : géré à la fois dans le cadre de la DSP pour le secteur desservi par le réseau urbain, d'une mutualisation avec la Région pour les lignes pénétrantes. Les marchés publics pluriannuels pour les circuits internes au territoire de l'agglomération prendront fin en juin 2019 et seront relayés par la DSP à l'exception des marchés de transports scolaires concernant la desserte des écoles primaires dont une nouvelle consultation sera lancée.

### **1) Les recettes réelles de fonctionnement**

La forte diminution constatée entre 2017 et 2018 (-14,7%) s'explique par la non reconduction en 2018 de la participation d'équilibre du budget principal afin de limiter les excédents constatés depuis plusieurs années.

Pour 2019, l'épargne et l'utilisation du fonds de roulement suffiront à équilibrer le budget.

### **Les produits des services et du domaine – Chapitre 70**

Ces recettes diminuent de 2,7 % entre 2017 et 2018 et seront estimées selon la règle prudentielle pour 2019. Elles regroupent le reversement du budget principal de l'attribution de compensation (105 940 €) et les recettes perçues par la régie transport. Il faut cependant noter que ces

dernières seront dorénavant perçues par le délégataire dans le cadre de l'extension de la DSP aux transports scolaires.

### **Les impôts et taxes – Chapitre 73**

L'évolution de la dotation versement transport entre 2017 et 2018 est de -1,6 %. Compte tenu de la difficulté d'appréhender cette recette, la prudence nous impose de ne pas reconduire le montant perçu en 2018 de 3 032 K€ mais de le minimiser à 2,8 millions €.

### **Les dotations et participations – Chapitre 74**

L'évolution entre 2017 et 2018 se traduit par une baisse de 2,6 %.

Cette baisse s'explique par la diminution de la participation financière de la Région relative à l'exploitation de la gare suite à sa prise de compétence d'organisation des transports interurbains réguliers et scolaires.

Pour 2019, l'ensemble des dotations devrait rester stable. Outre, la participation régionale pour l'exploitation de la gare, ce chapitre comptabilise les compensations financières versées par les différents partenaires et la dotation de l'Etat.

### **Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75**

Mis en place par la loi de finances 2016, l'Etat verse une compensation suite à la perte de recettes issue du relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises de 9 à 11 salariés au versement transport. Il est proposé de retenir, en 2019, un montant équivalent autour de 70 K€.

### **Les produits exceptionnels – Chapitre 77**

Comme expliqué en préambule, il n'y aura pas de participation d'équilibre du budget principal en 2019.

## **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

Elles ont diminué de 9,1 % sur 1 an.

### **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

Ces charges affichent une baisse de 7,6%. Comme annoncé l'an dernier, la réorganisation des transports scolaires, le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 pour la plupart des communes et la rationalisation des ramassages scolaires par le regroupement de certains sites ont généré des économies budgétaires.

En 2019, la nouvelle délégation de service public engendra un coût supplémentaire de 200 K€ dans le cadre des adaptations liées au développement et à la modernisation du réseau.

## **Les charges de personnel – Chapitre 012**

Il est constaté une diminution de 13 % entre 2017 et 2018 s'expliquant en grande partie par la baisse du remboursement des frais d'accompagnateurs et de surveillance aux différentes communes et SIVOS. En 2019, ces dépenses ne devraient guère évoluer.

## **Les charges de gestion courante – Chapitre 65**

Ce chapitre recense la participation au syndicat Atoumod qui sera reconduite en 2019. A noter que cette participation est passée de 42 K€ en 2017 à 15 K€ en 2018

## **Les charges exceptionnelles – Chapitre 67**

Elles recensent exclusivement des opérations comptables et de remboursement des versements transports.

### **3) L'investissement**

Tout comme en 2018, l'exercice 2019, avec une enveloppe de 480 K€, sera consacré à la poursuite des travaux issus du schéma directeur d'accessibilité.

Des travaux de réhabilitation du dépôt bus seront inscrits à hauteur de 200 K€.

Le financement de ces dépenses sera en partie assuré par le recours à l'emprunt chiffré à 380 000 €.

### **4) L'endettement**

L'endettement s'élevait à 1 244 551 € au 31/12/2018.



**- RAPPORT D'ORIENTATIONS**  
**- BUDGETAIRES 2019**

**- BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE DE LA REGIE**  
**« OFFICE DE TOURISME DIEPPE MARITIME »**

Les comptes de la régie Office de Tourisme Dieppe-Maritime sont retracés au sein de deux budgets :

- Le budget principal de la régie à proprement parler qui contient les dépenses et les recettes en lien avec l'activité touristique et administrative de ce service ;
- Le budget annexe « commercialisation de produits touristiques et dérivés » qui comprend les dépenses et les recettes relevant de l'activité commerciale de ce service.

<b>ANALYSE FINANCIERE COMMERCIALISATION DES PRODUITS OT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>134 608</b>	<b>117 123</b>	<b>137 165</b>	<b>156 533</b>
013 Atténuations de charges				
70 Produits des services et des domaines	134 605	117 123	137 064	156 533
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et participations				
75 Autres produits de gestion courante	2			
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels (hors cessions)			100	
78 Reprises sur amortissements et provisions				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>158 395</b>	<b>149 524</b>	<b>109 724</b>	<b>191 884</b>
011 Charges à caractère général	95 617	84 644	108 322	120 626
012 Charges de personnel	2 475	3 384	1 204	1 150
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante	100	83		138
66 Charges financières				
67 Charges exceptionnelles	60 202	61 412	198	69 970
68 Dotations aux amortissements et provisions				
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>- 23 787</b>	<b>- 32 401</b>	<b>27 441</b>	<b>- 35 350</b>

Les recettes regroupent les partenariats avec les différents prestataires, les ventes de produits boutique et de produits touristiques et les encarts publicitaires. Elles témoignent d'une bonne dynamique avec une évolution de +14,2 % par rapport à 2018.

Les ventes en 2018 de produits boutique et de produits touristiques se sont élevées respectivement à 46 000€ € et à 54 000 €, les partenariats à 39 000 € et la vente d'espaces publicitaires pour un montant de 18 000 €.

Près de 133 000 € de recettes supplémentaires seront inscrites. Elles correspondent à la vente de packs de partenariats dans le cadre de l'organisation de la solitaire Urgo le Figaro

Les dépenses correspondent aux achats de produits pour la boutique, aux achats de prestations pour constituer les produits touristiques, à l'organisation de salons, aux actions de communication à l'élaboration du magazine et de différents guides.

Le budget dépenses devrait être en augmentation de 16 K€ par l'extension de la billetterie.

Les charges exceptionnelles correspondent au reversement des excédents constatés en fin d'exercice au budget principal de l'Office du Tourisme.

<b>ANALYSE FINANCIERE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>639 889</b>	<b>591 775</b>	<b>715 454</b>	<b>575 410</b>
013 Atténuations de charges		2 806	954	2 745
70 Produits des services et des domaines	47 985	47 131	20 661	21 450
73 Impôts et taxes			315 645	310 221
74 Dotations et participations	248 148	202 398	297 932	170 025
75 Autres produits de gestion courante	340 699	332 640	70 974	69 800
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	3 056	6 800	9 287	1 169
78 Reprises sur amortissements et provisions				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>552 628</b>	<b>552 316</b>	<b>623 293</b>	<b>646 224</b>
011 Charges à caractère général	154 090	173 256	209 911	226 851
012 Charges de personnel	398 538	379 059	412 932	417 607
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante				1 765
66 Charges financières				
67 Charges exceptionnelles			450	
68 Dotations aux amortissements et provisions				
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>87 261</b>	<b>39 459</b>	<b>92 161</b>	<b>- 70 814</b>

<b>Remboursement d'emprunts</b>				
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>87 261</b>	<b>39 459</b>	<b>92 161</b>	<b>- 70 814</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>465</b>	<b>-</b>	<b>10 602</b>	<b>3 635</b>
Dotations	465		2 902	3 635
Subventions			7 700	
Divers (immob financières...)				
Cessions				
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>87 726</b>	<b>39 459</b>	<b>102 763</b>	<b>- 67 178</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>	<b>631</b>	<b>6 721</b>	<b>6 721</b>	<b>11 938</b>
Dépenses d'équipement	631	6 721	6 721	11 938
Autres immobilisations financières				
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	<b>- 87 095</b>	<b>- 32 738</b>	<b>- 96 041</b>	<b>79 116</b>
<b>EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES</b>				
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER</b>	<b>19 954</b>	<b>107 049</b>	<b>125 954</b>	<b>211 393</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>107 049</b>	<b>125 954</b>	<b>211 393</b>	<b>132 089</b>
<b>Endettement au 31 décembre</b>				

Les recettes du chapitre 70 correspondent à la refacturation au budget principal des frais de personnel et sont récurrentes.

La taxe de séjour, chapitre 73, est évaluée à 310 K€.

Le reversement des excédents du budget annexe de l'OT, amplifié par les recettes de la solitaire Urgo le Figaro, permettra une diminution de la participation du budget principal de Dieppe Maritime. Versée pour un montant de 168 K€ en 2018, elle est estimée en 2019 à 120 K€.

En matière de charges de fonctionnement, le budget 2019 sera reconduit dans les mêmes proportions que l'an dernier.



## - RAPPORT D'ORIENTATIONS

### - BUDGETAIRES 2019

#### - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUES

ANALYSE FINANCIERE BUDGET ANNEXE ZAE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>736 564</b>	<b>673 648</b>	<b>697 221</b>	<b>603 488</b>
013 Atténuations de charges				
70 Produits des services et des domaines	58 636	11 859	21 489	678
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et participations			60 000	
75 Autres produits de gestion courante	653 205	572 624	582 529	602 189
76 Produits financiers			4 883	
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	20 823	12 819	28 319	622
78 Reprises sur amortissements et provisions	3 900	76 345		
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>462 884</b>	<b>527 963</b>	<b>521 584</b>	<b>489 936</b>
011 Charges à caractère général	230 997	230 329	232 319	201 927
012 Charges de personnel	60 788	78 050	98 817	100 800
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante		30 742		
66 Charges financières	165 084	173 842	164 498	156 628
67 Charges exceptionnelles	1 515			15 580
68 Dotations aux amortissements et provisions	4 500	15 000	25 950	15 000
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>273 680</b>	<b>145 685</b>	<b>175 637</b>	<b>113 552</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>255 541</b>	<b>267 853</b>	<b>229 829</b>	<b>245 262</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>18 139</b>	<b>- 122 168</b>	<b>- 54 192</b>	<b>- 131 709</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 921 008</b>	<b>130 506</b>	<b>256 990</b>	<b>53 470</b>
Dotations				
Subventions	734 005	6 281	14 207	14 207
Cautions + divers (immob financières)	567 517	36 620	242 783	1 583
Cessions	1 619 486	87 605		37 680
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>2 939 147</b>	<b>8 338</b>	<b>202 797</b>	<b>- 78 240</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>	<b>1 339 302</b>	<b>170 451</b>	<b>710 717</b>	<b>35 368</b>

Dépenses d'équipement	1 339 302	153 724	703 934	28 585
Autres immobilisations financières + cautions		16 727	6 783	6 783
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	<b>- 1 599 845</b>	<b>162 114</b>	<b>507 920</b>	<b>113 607</b>
<b>EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES</b>	<b>1 180 000</b>	<b>41 000</b>		<b>282 000</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER</b>	<b>- 2 131 847</b>	<b>667 365</b>	<b>546 251</b>	<b>- 135 836</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>667 365</b>	<b>546 251</b>	<b>- 135 836</b>	<b>201 355</b>
<b>Endettement au 31 décembre</b>	<b>5 119 703</b>	<b>4 892 850</b>	<b>4 663 021</b>	<b>4 702 145</b>
<b>Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)</b>	<b>18,7</b>	<b>33,6</b>	<b>26,5</b>	<b>41,4</b>

Ce budget annexe retrace les écritures comptables des bâtiments économiques, propriété de Dieppe-Maritime, et non celles des zones d'activités dans leur ensemble. Les frais relatifs à l'entretien des zones d'activités (voiries, éclairage, espaces verts...) sont inscrits au budget principal.

A fin 2018, Dieppe-Maritime gère un portefeuille de 5 bâtiments économiques.

### **1) Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes connaissent une diminution de 4,5 % entre 2017 et 2018.

#### **Les produits des services et du domaine – Chapitre 70**

Dieppe Maritime ne gère plus l'atelier de prototypage dorénavant confié à un prestataire. Il n'y a donc plus de recettes sur ce chapitre.

#### **Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75**

Ce chapitre regroupe les recettes les plus dynamiques du budget ZAE. De l'ordre de 602 K€, elles correspondent aux perceptions des loyers des entreprises hébergées et seront reconduites dans les mêmes proportions.

#### **Les produits exceptionnels – Chapitre 77**

Ces produits correspondent à des écritures de régularisation comptable.

## **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

Elles sont en diminution de 7,5 % sur 1 an.

### **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des différents sites (dépenses des bâtiments tels que les fluides et l'entretien, les assurances, les taxes foncières...).

Ce chapitre a engendré des économies budgétaires notamment sur les prestations de maintenance et d'entretien en 2018 et sera reconduit dans les mêmes proportions que les propositions budgétaires du dernier budget.

### **Les charges de personnel – Chapitre 012**

Le budget ZAE ne génère pas de rémunérations directes mais reverse au budget principal la mise à disposition de personnel. Une évolution de 2 % est prévue en 2019 par rapport à 2018.

### **Les charges financières – Chapitre 66**

Les intérêts de la dette sont en diminution de 10% % en 2018. Les échéances 2019 seront quasi identiques à 2018.

### **Les dotations aux amortissements et aux provisions – Chapitre 68**

Une provision pour grosses réparations du bâtiment locatif « Alpine Pièces Compétition » a été délibérée en 2016 pour faire face aux éventuels travaux relevant du propriétaire à moyen terme pour un montant de 15 000 € annuel jusqu'à l'échéance du bail.

## **3) L'investissement**

En 2018, quelques travaux ont été réalisés, reports inclus, pour un montant de 47 K€, dont les plus significatifs sont :

- Sur le bâtiment DMI
  - 20 000 € de travaux de menuiseries
  - 5 000 € relatifs aux contrôles d'accès
  - 4 000 € de travaux sur les réseaux de chauffage
  - 9 300 € sur les réseaux informatiques
- Sur la pépinière
  - 4 400 € de réfection de sols

En 2019, il est programmé :

- 70 000 € sur le bâtiment DMI

- 42 000 € sur la pépinière pour la réfection des sanitaires, les réfections de sols et des peintures entre autres.

Comme annoncé l'an dernier, le budget ZAE ne dégage pas suffisamment d'épargne brute. Afin de permettre la réalisation de ces investissements et de ne pas alourdir la dette de ce budget, le budget principal versera une subvention d'équilibre de l'ordre de 215 000 €.

## - RAPPORT D'ORIENTATIONS

### - BUDGETAIRES 2019

#### - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ANALYSE FINANCIERE BUDGET ANNEXE DE L'EAU	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>				
013 Atténuations de charges				
70 Produits des services et des domaines	677 770	702 205	825 103	736 933
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et participations				
75 Autres produits de gestion courante	62 889	72 887	68 843	43 766
76 Produits financiers	22 229	21 816		
77 Produits exceptionnels (hors cessions)		7 810	338	150 006
78 Reprises sur amortissements et provisions				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>250 328</b>	<b>292 500</b>	<b>296 632</b>	<b>395 694</b>
011 Charges à caractère général	113 231	141 924	142 827	94 133
012 Charges de personnel	94 933	129 969	133 351	136 000
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante				
66 Charges financières	15 766	16 632	11 178	10 606
67 Charges exceptionnelles	13 898	3 975	9 275	154 955
68 Dotations aux amortissements et provisions	12 500			
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>512 560</b>	<b>512 218</b>	<b>597 653</b>	<b>535 011</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>45 988</b>	<b>38 027</b>	<b>18 355</b>	<b>19 314</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>466 572</b>	<b>474 191</b>	<b>579 298</b>	<b>515 697</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>				
Dotations				
Subventions		56 875	16 512	56 000
Divers (immob financières...)	50 544			
Cessions				
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>517 116</b>	<b>531 066</b>	<b>595 810</b>	<b>571 697</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>	<b>655 646</b>	<b>428 428</b>	<b>701 674</b>	<b>1 368 487</b>

Dépenses d'équipement	655 646	428 428	692 879	1 368 487
Divers (immob financières)			8 795	
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	<b>138 530</b>	<b>- 102 638</b>	<b>105 865</b>	<b>796 791</b>
<b>EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES</b>				<b>450 000</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER</b>	<b>3 312 954</b>	<b>3 137 840</b>	<b>3 259 057</b>	<b>2 543 899</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>3 137 840</b>	<b>3 259 057</b>	<b>2 543 899</b>	<b>2 520 920</b>
<b>Endettement au 31 décembre</b>	<b>230 632</b>	<b>196 605</b>	<b>178 250</b>	<b>608 936</b>
<b>Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>

L'exploitation du service eau potable de Dieppe-Maritime est confiée, dans le cadre de 5 contrats d'affermage, à la société VEOLIA Eau. Si l'ensemble des contrats est rédigé de manière à aboutir à une gestion unifiée du service au 1er janvier 2022, les usagers bénéficient d'ores et déjà d'un service équivalent sur le territoire de l'agglomération

Dieppe-Maritime garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages qu'elle met à disposition du délégataire pour exercer sa mission.

En contrepartie, le délégataire lui reverse une « surtaxe » assise sur les volumes d'eau vendus. Il s'agit de la principale recette de ce budget.

### **1) Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes ont connu une évolution de 11,1 % entre 2016 et 2017.

#### **Les produits des services et du domaine – Chapitre 70**

Le montant des surtaxes perçues en 2018 s'est élevé à 706 K€. La forte variation à la baisse (-10,7% en 2018) résulte de rattachements non effectués en 2016 et comptabilisés en 2017. La somme de 700 K€ correspond au montant moyen annuel de reversement de cette redevance et sera reconduit dans les mêmes proportions en 2019.

Dans une moindre mesure, il est comptabilisé dans ce chapitre les redevances d'occupation relatives aux antennes relais pour un montant de 35 K€ attendus en 2019.

#### **Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75**

Ce chapitre regroupe les remboursements de taxe foncière au titre des biens transférés.

## **Les produits exceptionnels – Chapitre 77**

Ce chapitre a enregistré les dégrèvements de taxes foncières pour 147 K€.

En 2019, il est prévu une subvention exceptionnelle de 148 K€ de l'agence de l'eau pour l'indemnisation des propriétaires et exploitants dans le cadre de la déclaration d'utilité publique des captages de Longueuil et Petit Appeville.

## **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

### **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

Il est constaté une diminution de ce chapitre de 34% entre 2017 et 2018 qui s'explique par la non réalisation de l'étude complémentaire des forages d'Estran qui sera de nouveau inscrite en 2019

Les principales dépenses, en 2018, que nous retrouverons en 2019 sont déclinées comme suit :

- Taxes foncières 61 K€
- Cotisations : 16 K€
- Achats d'eau auprès du SMAPEA Dieppe Nord : 25 K€
- Travaux d'entretien : élagage, contrôles sanitaires : 14 K€

### **Les charges de personnel – Chapitre 012**

Le budget annexe de l'eau ne génère pas de rémunérations directes mais reverse au budget principal la mise à disposition de personnel. Ces charges ont été estimées en 2018 avec une évolution de +2 %.

### **Les charges financières – Chapitre 66**

Les intérêts de la dette ont été payés à hauteur de 11 K€. Pour 2019, ils sont chiffrés à 17 K€

### **Les charges exceptionnelles – Chapitre 67**

Ce chapitre a enregistré le remboursement au délégataire des dégrèvements perçus au titre des taxes foncières (147 K€)

En 2019 il est inscrit un montant de 185 K€ concernant l'indemnisation des propriétaires et exploitants relative à la déclaration d'utilité publique des captages de Longueuil et Petit Appeville

## **3) L'investissement**

En 2018, 1 362 K€ d'investissement ont été réalisés et 452 K€ engagés et reportés.

En 2019, il est envisagé de programmer une enveloppe de travaux de 3,2 millions € au titre des autorisations de programme.

Les excédents constatés depuis plusieurs années permettraient de financer ces travaux avec un recours à l'emprunt envisagé à 400 K€.

#### **4) L'endettement**

L'endettement au 31 décembre 2016 s'établit à 309 K€ et la capacité de désendettement à 1,1 année.





## - RAPPORT D'ORIENTATIONS

### - BUDGETAIRES 2019

#### - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ANALYSE FINANCIERE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 649 287</b>	<b>1 780 399</b>	<b>2 049 448</b>	<b>1 765 471</b>
013 Atténuations de charges				
70 Produits des services et des domaines	1 334 359	1 367 249	1 310 428	1 205 699
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et participations	304 547	266 884	525 048	283 700
75 Autres produits de gestion courante	6 315	80 889	209 892	276 072
76 Produits financiers	1 245			
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	2 823	65 377	4 081	
78 Reprises sur amortissements et provisions				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>694 830</b>	<b>806 119</b>	<b>726 460</b>	<b>894 921</b>
011 Charges à caractère général	354 756	289 757	344 407	453 597
012 Charges de personnel	326 545	374 613	378 178	360 399
014 Atténuations de produits		133 563		
65 Autres charges de gestion courante	4 196	4 196	4 196	4 196
66 Charges financières	5 154	3 990	-	321
67 Charges exceptionnelles	4 179			76 660
68 Dotations aux amortissements et provisions				
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>954 457</b>	<b>974 280</b>	<b>1 322 988</b>	<b>870 551</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>57 054</b>	<b>42 873</b>	<b>43 395</b>	<b>82 666</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>897 403</b>	<b>931 407</b>	<b>1 279 594</b>	<b>787 884</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>607 815</b>	<b>12 254</b>	<b>701 758</b>
Dotations				
Subventions		249 224	12 254	701 758
Divers (immob financières...)		358 590		
Cessions				
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>897 403</b>	<b>1 539 222</b>	<b>1 291 848</b>	<b>1 489 642</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>	<b>896 941</b>	<b>886 707</b>	<b>1 808 657</b>	<b>743 658</b>

Dépenses d'équipement	896 941	886 707	1 784 947	623 152
Autres immobilisations financières			23 711	120 506
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	- 462	- 652 514	516 810	- 745 984
<b>EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES</b>		101 291	588 808	
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER</b>	5 241 221	4 246 582	6 027 549	6 099 547
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	4 246 582	6 027 549	6 099 547	6 846 300
<b>Endettement au 31 décembre</b>	283 778	342 286	887 699	805 033
<b>Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)</b>	0,3	0,4	0,7	0,9

L'exploitation du service assainissement de Dieppe-Maritime est confiée, dans le cadre de 3 contrats d'affermage, à la société VEOLIA Eau.

L'objectif poursuivi lors des renouvellements des contrats de délégation arrivés à échéance a été d'envisager la gestion des différents systèmes d'assainissement par un unique opérateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sachant que leurs modalités de gestion présentent un caractère homogène.

Dieppe-Maritime garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages qu'elle met à disposition du délégataire pour exercer sa mission.

En contrepartie, le délégataire lui reverse une « surtaxe » assise, comme en matière d'eau potable, sur les volumes d'eau vendus. Il s'agit de la principale recette de ce budget.

## **1) Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes ont connu une évolution de 0,8 % entre 2017 et 2018.

### **Les produits des services et du domaine – Chapitre 70**

Le montant des surtaxes perçues en 2018 s'est élevé à 1 032 K€. Pour 2019, le compte annuel du résultat d'exploitation 2017 permet d'estimer cette recette à 1 150 K€.

Dans une moindre mesure, il est comptabilisé dans ce chapitre les remboursements perçus auprès du fermier des cotisations retraites des agents détachés (64 K€ en 2018) et le reversement des attributions de compensations (108 K€)

## **Les produits de gestion courante – Chapitre 74**

Les primes d'épuration versées par l'agence de l'eau en 2017 pour un montant de 513 K€ correspondaient aux primes des exercices 2015 et 2016. Le versement 2018 a été réalisé à hauteur de 283 K€. Cette recette a été reconduite sur l'exercice 2019.

## **Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75**

Le montant des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été perçue à hauteur de 267 K€. 300 K€ sont attendues en 2019.

## **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

### **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

L'augmentation sensible de ce chapitre résulte en partie des remboursements plus importants des primes d'épuration effectués auprès de Véolia (223 K€ contre 172 K€ en 2018).

Les principales dépenses, en 2018, sont déclinées comme suit :

- Remboursement des primes d'épuration à Véolia : 223 K€
- Traitement des boues des stations d'épuration : 89 K€
- Remboursement de frais au budget principal : 28 K€
- Travaux forestiers : 28 K€
- Etudes (prélèvement, analyses, plans d'épandages, recherche micropolluants) : 67 K€
- 

Les dépenses de fonctionnement récurrentes seront reconduites.

Les dépenses supplémentaires envisagées sur 2019 correspondent aux crédits relatifs à l'assistance maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

### **Les charges de personnel – Chapitre 012**

Le budget annexe de l'assainissement ne génère pas de rémunérations directes mais reverse au budget principal et au budget des déchets la mise à disposition de personnel et paie les cotisations retraites du personnel détaché. Ces charges ont été estimées en 2019 avec une évolution de +2 %.

## **3) L'investissement**

En 2018, 623 K€ d'investissement ont été réalisés et 314 K€ engagés et reportés.

En 2019, il est envisagé de programmer une enveloppe de travaux de 9 millions € au titre des autorisations de programme.

Le fonds de roulement du budget permet avec les avances à taux zéro versées par l'agence de l'eau de financer ce programme. Afin de préserver quelques ressources pour les travaux futurs, il est inscrit un emprunt de 1 millions € qu'il conviendra d'ajuster en cours d'année en fonction de la réalisation des programmes.

#### **4) L'endettement**

L'endettement au 31 décembre 2017 s'établit à 805 K€ et la capacité de désendettement à 0,9 année.



**- RAPPORT D'ORIENTATIONS**  
**- BUDGETAIRES 2019**

**SPANC**

<b>ANALYSE FINANCIERE BUDGET SPANC</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>				
013 Atténuations de charges				
70 Produits des services et des domaines	34 169	36 822	13 286	58 196
73 Impôts et taxes				
74 Dotations et participations				
75 Autres produits de gestion courante				
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	27			279
78 Reprises sur amortissements et provisions				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 710</b>	<b>83 157</b>	<b>34 539</b>	<b>33 464</b>
011 Charges à caractère général	5 325	4 302	5 309	3 864
012 Charges de personnel	18 386	18 855	19 230	19 600
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante				
66 Charges financières				
67 Charges exceptionnelles				
68 Dotations aux amortissements et provisions		60 000	10 000	10 000
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>	<b>10 486</b>	<b>- 46 335</b>	<b>- 21 253</b>	<b>25 011</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>				
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>10 486</b>	<b>- 46 335</b>	<b>- 21 253</b>	<b>25 011</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>				
Dotations				
Subventions				
Emprunt				
Divers (immob financières...)	9 994		36 292	
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>	<b>20 480</b>	<b>- 46 335</b>	<b>15 039</b>	<b>25 011</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>				
Dépenses d'équipement				
Autres immobilisations financières	4 383	115 259	3 004	

BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT	- 16 097	161 593	- 12 035	- 25 011
EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES				
FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER	58 755	74 852	- 86 741	- 53 453
FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE	74 852	- 86 741	- 53 453	- 49 695
Endettement au 31 décembre				
Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)	0,0	0,0	0,0	0,0

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Dieppe-Maritime assure les compétences suivantes :

- contrôle des installations,
- réhabilitation des installations,
- entretien et élimination des matières de vidange.

### **1) Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes perçues sont issues des différents contrôles exécutés chez les particuliers et fluctuent selon le nombre de contrôles programmés.

Les différents tarifs de redevance se décomposent donc comme suit :

- contrôle conception : 61,50 € HT/contrôle,
- contrôle réalisation : 88,50 € HT/contrôle,
- contrôle fonctionnement dans le cadre des ventes : 88,50 € HT/contrôle,
- redevance générale (couvrant les autres frais de fonctionnement du service et de contrôle périodique des installations) : 30 € HT/an.

En 2019, 35 000 € seront budgétés.

### **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les principales dépenses sont issues de la refacturation de personnel du budget principal, de la constitution de provisions pour contrôles.

En matière d'investissement, Le solde de l'opération de réhabilitation en cours à été reporté pour 7 K€ € en dépense et pour 123 K€ en recettes.

Il n'y a pas d'opérations de réhabilitation programmée en 2019.



**- RAPPORT D'ORIENTATIONS**  
**- BUDGETAIRES 2019**

**- BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

<b>ANALYSE FINANCIERE BUDGET DECHERS</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>7 986 308</b>	<b>8 342 955</b>	<b>8 164 088</b>	<b>8 283 475</b>
013 Atténuations de charges	84 852	105 348	105 758	88 654
70 Produits des services et des domaines	1 186 811	1 178 067	1 011 776	1 049 153
73 Impôts et taxes	6 604 138	6 870 512	6 933 195	7 025 599
74 Dotations et participations	92 947	105 884	105 220	115 306
75 Autres produits de gestion courante	648		2 751	57
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	16 913	83 144	5 387	4 706
78 Reprises sur amortissements et provisions				
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>7 169 453</b>	<b>7 157 692</b>	<b>7 017 182</b>	<b>8 245 446</b>
011 Charges à caractère général	1 135 898	1 136 871	1 410 214	2 369 409
012 Charges de personnel	2 279 697	2 368 418	2 550 605	2 623 890
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante	3 557 030	3 452 255	2 908 675	3 101 386
66 Charges financières	178 135	164 967	140 288	123 614
67 Charges exceptionnelles	15 192	22 881	899	8 418
68 Dotations aux amortissements et provisions	3 500	12 300	6 500	18 730
<b>EPARGNE BRUTE (REC - DEP)</b>				
	<b>816 856</b>	<b>1 185 263</b>	<b>1 146 905</b>	<b>38 029</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>				
	<b>668 718</b>	<b>747 816</b>	<b>790 358</b>	<b>737 240</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>				
	<b>148 138</b>	<b>437 448</b>	<b>356 547</b>	<b>- 699 211</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>68 869</b>	<b>-</b>	<b>428 742</b>	<b>95 723</b>
Dotations	68 869		428 742	93 595
Subventions				2 128
Divers (immob financières...)				
Cessions				
<b>FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE</b>				
	<b>217 006</b>	<b>437 448</b>	<b>785 290</b>	<b>- 603 488</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISST</b>				
	<b>61 309</b>	<b>409 642</b>	<b>460 893</b>	<b>211 164</b>



Dépenses d'équipement	61 309	409 642	460 893	211 164
Autres immobilisations financières				
<b>BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT</b>	<b>- 155 698</b>	<b>- 27 806</b>	<b>- 324 397</b>	<b>814 652</b>
<b>EMPRUNT SOUSCRIT ET AUTRES DETTES</b>	<b>607 000</b>		<b>660 000</b>	<b>350 000</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 1ER JANVIER</b>	<b>174 378</b>	<b>125 705</b>	<b>655 461</b>	<b>163 594</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>125 705</b>	<b>655 461</b>	<b>163 594</b>	<b>514 693</b>
<b>Endettement au 31 décembre</b>	<b>5 442 546</b>	<b>4 694 730</b>	<b>4 749 481</b>	<b>4 362 241</b>
<b>Capacité de désendettement en nb d'années (Endettement/Epargne brute)</b>	<b>6,7</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>	<b>114,7</b>

Compte tenu de la dissolution du SMOMRE, la compétence est organisée selon 2 zones techniques et fiscales comme suit :

- Zone de Dieppe
- Zone hors Dieppe (communes de l'ex SMOMRE et des communes du littoral)

S'agissant d'un budget annexe disposant d'une fiscalité affectée, les recettes sont déterminées de manière à couvrir, après déduction des éventuelles subventions, les dépenses de fonctionnement et d'investissement du service.

## **1) Les recettes réelles de fonctionnement**

### **Les produits des services et du domaine – Chapitre 70**

Les redevances spéciales ont représenté 697 K€ réparties comme suit :

- Zone de Dieppe : 489 K€
- Zone hors Dieppe : 208 K€

Les reventes (reprise de cartons et verres) ont rapporté 136 K€

Dans ce chapitre, sont également refacturés les frais de mises à disposition de personnel pour 130 K€ au budget principal et annexes.

Compte tenu de l'intégration du SMOMRE dans le budget communautaire, la recette issue de la refacturation au SMOMRE de l'utilisation de la déchetterie disparaît. En 2018, 89 000 € supplémentaires ont été perçus au titre de l'utilisation de la déchetterie en 2017.

## **Les impôts et taxes – Chapitre 73**

Perçu pour un montant de 6 933 K€ en 2017, La TEOM 2018 s'est élevée à 7 025 K€ répartie de la façon suivante :

- Zone de Dieppe : 5 368 K€
- Zone hors Dieppe : 1 657 K€

L'année 2019 devait être la dernière année de lissage du taux de TEOM des communes de l'Ex-SMOMRE. Compte tenu de l'augmentation des dépenses relatives aux nouveaux marchés, il a été décidé lors d'un dernier bureau communautaire de prolonger le lissage jusqu'en 2021 pour arriver à un taux de 14,22% (indicatif) en augmentant les taux de +0,50 % en 2019, +0,75 % en 2020 et le solde en 2021.

Afin d'assurer le futur équilibre budgétaire et ayant peu de recul sur les nouveaux marchés, il est proposé d'inverser la progression entre 2019 et 2020, à savoir +0,75 % en 2019, +0.50 % en 2020 et le solde en 2021.

Le tableau relatif à la TEOM 2019 est annexé à la fin de ce document

## **Les produits de gestion courante – Chapitre 74**

Les participations sont des soutiens financiers versés par CITEO et le Smédar. Perçus à hauteur de 103 K€, les dispositifs d'aides seront reconduits en 2019.

### **2) Les dépenses réelles de fonctionnement**

#### **Les charges à caractère général – Chapitre 011**

- Zone de Dieppe : 828 K€ en 2018. Projection 2019 : 956 K€

L'augmentation des carburants, la mise en place d'Algeco pendant le démantèlement de l'usine d'incinération entraînera des charges supplémentaires en 2019.

- EXSMOMRE & commues litt : 1 542 K€ en 2018- Projection 2019 : 1 962 K€

Le nouveau marché de collecte et la conteneurisation viendront impacter à la hausse le budget de fonctionnement.

#### **Les charges de personnel – Chapitre 012**

Réalisées à hauteur de 2 623 K€ en 2017, les charges de personnel sont estimées à 2 800 K€ en 2019.

## **Les charges de gestion courante – Chapitre 65**

Les contributions au SMEDAR ont représenté :

- Secteur de Dieppe
  - 2 177 K€ en 2018. Projection 2019 : 2 297 K€
- Secteur hors Dieppe y compris autres déchetterie:
  - 400 K€ en 2018 : Projection 2019 : 307 K€

En 2018, Dieppe-Maritime a reversé à Falaises du Talou sa contribution sur les factures impayées à la date de dissolution du SMOMRE pour un montant de 482 K€.

Cette dépense a fortement impacté le résultat net de l'exercice 2018. Ce dernier est estimé en fonctionnement à 282 K€.

### **3) L'investissement**

En 2017, 209 K€ d'investissements ont été réalisés et 485 € engagés et reportés.

Parmi ces investissements, on peut citer :

- l'acquisition d'un nouveau véhicule de ramassage OM : 173 K
- l'achat de bacs et PAVE pour 260 K€
- divers travaux sur les bâtiments 156 K€

En 2019, l'enveloppe globale d'équipements et de travaux sera programmé à hauteur 3 millions € dont 2 300 000 € constitue la fourchette haute des travaux de démantèlement de l'usine d'incinération.

L'aménagement de l'aire de lavage est elle aussi programmée à hauteur de 140 000 €

Il est aussi prévu d'acquérir de nouveaux véhicules pour un montant de 220 000 €.

Les autres dépenses concernent la poursuite du programme de conteneurisations et de points d'apports volontaires.

Afin de financer une partie de ces travaux, le recours à l'emprunt est estimé à 2 600 000 € qu'il conviendra d'ajuster en cours d'année en fonction de la réalisation des programmes.

## TEOM 2019 ZONE HORS DIEPPE

Communes	Nbre de ménages	bases 2018	Produits attendus 2018	revalorisation 2,2%	Taux 2019 (2018 + 0,75%)	Produits attendus 2019	Montant moyen de TOEM par ménage en 2018	Montant moyen de TOEM par ménage en 2019	2019/2018	Montant moyen de TOEM par ménage avec DV	
Ancourt	276	347 101,00	51 093,27 €	354 737,22	14,22%	50 443,63 €	185,12 €	182,77 €	- 2,35 €		
Arques	1129	1 978 055,00	247 454,68 €	2 021 572,21	13,26%	268 060,48 €	219,18 €	237,43 €	18,25 €		
Aubermesnil	186	226 472,00	33 744,33 €	231 454,38	14,22%	32 912,81 €	181,42 €	176,95 €	- 4,47 €		
Colmesnil	42	62 297,00	8 416,32 €	63 667,53	14,22%	9 053,52 €	200,39 €	215,56 €	15,17 €		
Greges	311	410 430,00	59 963,82 €	419 459,46	14,22%	59 647,14 €	192,81 €	191,79 €	- 1,02 €		
Hautot	902	1 851 340,00	217 532,45 €	1 892 069,48	15,57%	294 508,69 €	241,17 €	262,20 €	21,04 €	326,51 €	85,34 €
Martigny	178	197 112,00	27 516,84 €	201 448,46	14,22%	28 645,97 €	154,59 €	160,93 €	6,34 €		
Martin eglise	655	943 102,00	116 095,86 €	963 850,24	13,06%	125 878,84 €	177,25 €	192,18 €	14,94 €		
Offranville	1335	1 993 015,00	265 071,00 €	2 036 861,33	14,05%	286 179,02 €	198,56 €	214,37 €	15,81 €		
Rouxmesnil Bouteilles	802	1 656 552,00	194 810,52 €	1 692 996,14	12,51%	211 793,82 €	242,91 €	264,08 €	21,18 €		
Saint Aubin	435	672 180,00	75 687,47 €	686 967,96	12,01%	82 504,85 €	173,99 €	189,67 €	15,67 €		
Sainte Marguerite	202	530 829,00	74 687,64 €	542 507,24	16,89%	91 644,53 €	369,74 €	381,90 €	12,16 €	453,69 €	83,94 €
Sauqueville	140	199 688,00	27 017,79 €	204 081,14	14,22%	29 020,34 €	192,98 €	207,29 €	14,30 €		
Tourville	485	649 530,00	89 050,56 €	663 819,66	14,22%	94 395,16 €	183,61 €	194,63 €	11,02 €		
Varengueville	498	1 241 327,00	163 358,63 €	1 268 636,19	16,27%	206 467,29 €	328,03 €	354,35 €	26,32 €	414,59 €	86,56 €
	7576	12 959 030,00	1 651 501,17	13 244 128,66		1 871 156,08 €	216,12 €	228,41 €			